

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION**ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

**N°D26-SG-109****OBJET : PÔLE DE SANTE PLURIPROFESSIONNEL À TOURNON D'AGENAI – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU STUDIO**

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la construction du Pôle de Santé Pluri professionnel à Tournon d'Agenais, réalisation exemplaire au service des habitants du territoire, conçue en complète coordination avec les socio professionnels de santé du territoire et offrant des conditions d'exercice optimales pour le bien des patients ;

Vu la réalisation d'un studio, afin de loger les étudiants en stage ou les professionnels de santé exerçant sur le territoire ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités de soins sur son territoire ;

Considérant qu'il a lieu d'établir une convention type en définissant les modalités de mise à disposition et le montant de la participation financière forfaitaire pour la contribution aux frais de fonctionnement du studio du Pôle de Santé Pluriprofessionnel à Tournon d'Agenais adaptée aux différents types de séjours ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,****1°) – De valider la convention type définissant les modalités de mise à disposition du studio du Pôle de Santé Pluriprofessionnel à Tournon d'Agenais ci-annexée ;****2°) – De fixer la participation financière pour la contribution aux frais de fonctionnement du studio du Pôle de Santé Pluriprofessionnel à Tournon mis à disposition, de la manière suivante :**

| Durée        | Participation financière forfaitaire |
|--------------|--------------------------------------|
| Au mois      | 175,00 €                             |
| A la semaine | 70,00 €                              |
| A la journée | 18,00 €                              |

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

## AR Prefecture

047-200068930-20260430-D26\_SG\_109-AR  
Reçu le 18/05/2026  
Publié le 18/05/2026

3°) – De réserver principalement la mise à disposition du studio aux étudiants en stage au Pôle de Santé, aux professionnels de santé exerçant sur le territoire ;

4°) – De charger Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 30 avril 2026



Le Président,  
Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 18 mai 2026  
Reçu en Sous-préfecture le : 18 mai 2026  
Publié ou Notifié le : 18 mai 2026

-----

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)